

Questions à... **Aude Messéan** / La fondatrice du PariSolidaire et du réseau COSI accompagne la vague intergénérationnelle qui recouvre la France depuis 2004. À son actif, 1 600 binômes créés et la conviction de contribuer à combler le fossé entre les générations.

« Une expérience à tenter »

Quelle est l'histoire du PariSolidaire et du réseau COSI ?

Aude Messéan : La canicule de 2003 fut le point de départ de notre action. J'ai été frappée de voir à quel point les personnes âgées vivaient seules. Parallèlement, les difficultés que rencontraient les jeunes à se loger dans les grandes villes ont éveillé les consciences. À l'époque, une première expérience de cohabitation générationnelle était menée avec succès en Espagne. Je m'en suis librement inspirée pour créer Le PariSolidaire et, plus tard, le réseau COSI

pour aider les associations qui se créaient en Province, leur donner les bons outils et les faire profiter de notre expérience.

Quel écho avez-vous trouvé auprès des pouvoirs publics et du gouvernement ?

A. M. : Lorsque le secrétariat d'État aux personnes âgées a repris notre charte en 2005 (« Un toit, deux générations »), nous avons reçu une subvention, mais, depuis, plus rien. Pourtant, le maintien des seniors à domicile reste au cœur des réflexions. Je cours les ministères et les colloques pour tenter de convaincre de la nécessité de notre démarche. Aujourd'hui, je souhaite concentrer mes efforts sur des organismes comme la Cnav, qui nous subventionne depuis deux ans ; la Caf, qui ne verse pas d'APL aux étudiants logés par notre intermédiaire, ou encore la Sécurité sociale, qui économise des nuitées d'hôpital grâce à la présence des jeunes qui vivent chez les seniors, pourraient aussi nous soutenir...

Comment se porte l'idée de faire cohabiter jeunes et seniors dans l'esprit des gens ?

A. M. : C'est un concept qui a encore du mal à percer. Les gens sont méfiants et ont peur de s'engager. Pourtant, c'est un formidable moyen pour sortir les seniors de leur isolement. Les étudiants aussi, qui, souvent loin de chez eux, sont plus seuls qu'on ne le croit. Mais on va y venir et je prends le pari que, dans dix ans, la démarche sera largement éprouvée. Nous vivons de plus en plus longtemps – rendez-vous compte : la moyenne d'âge de nos seniors est de 87 ans ! – et le pouvoir d'achat ne progresse plus. Seniors et jeunes sont faits pour cohabiter, dans un intérêt commun. Mais n'oublions pas que le but premier est de recréer le lien intergénérationnel et de combattre les idées reçues : non, les jeunes ne sont pas des voyous et les mamies des « Taties Danielle » !



“

Non, les jeunes ne sont pas des voyous et les mamies des Taties Danielle !

Quels conseils donneriez-vous aux seniors qui veulent tenter l'expérience ?

A. M. : Un encadrement par une association reconnue est le gage d'une cohabitation réussie. Tout doit être transparent : du montant de la cotisation à celui de l'indemnité d'occupation du logement. Mais il faut que les deux occupants soient motivés et prêts à faire des concessions pour que le binôme fonctionne. Et la meilleure des garanties est la générosité que chacun peut amener dans la relation. C'est une expérience à tenter, qui peut être le début d'une belle histoire. »

- Le PariSolidaire – 15, rue de Senlis, 75017 Paris. Tél. : 01.42.27.06.20 – www.leparisolidaire.fr

EN SAVOIR PLUS

TROUVER « L'ÂME-CŒUR »

Pour accueillir un jeune dans son logement, le senior verse une adhésion à l'association (50 €) et une cotisation annuelle (300 €). Les postulants à la cohabitation (seniors et jeunes) remplissent un dossier de candidature et expriment leurs souhaits. L'association met ensuite en relation les adhérents dont le profil semble correspondre à leurs attentes. Pour le jeune, deux solutions : il sera logé contre une indemnité d'occupation mensuelle de 200 € ou gracieusement contre services rendus définis dans le contrat (dans les deux cas, les frais d'adhésion et la cotisation annuelle restent dus). Même s'il rémunère son logeur, le jeune sera tenu de partager des moments de vie avec lui et de l'assister en cas de besoin.

Pour trouver l'association la plus proche de chez vous, contactez les réseaux :

- COSI (Cohabitation solidaire intergénérationnelle) : www.reseau-cosi.com
- LIS (Logement intergénérationnel et solidaire) : <http://artoit2generations.free.fr/Reseau.htm>
- La Logitude sur la région d'Avignon : www.lalogitude.canalblog.com Tél. 06.30.82.86.60